

# Communiqué de Presse

*Pour diffusion immédiate*

## Le Sénégal doit finaliser les étapes d'adhésion obligatoires du Standard FiTI sous peine d'être radié de la liste de la Fisheries Transparency Initiative (FiTI)

**5 juillet 2024.** Lors de sa 25<sup>e</sup> réunion, le [Conseil d'Administration international de la FiTI](#) - l'organe mondial de supervision de la [Fisheries Transparency Initiative \(FiTI\)](#) – a statué sur l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la FiTI au Sénégal et a adressé une dernière demande aux autorités nationales afin d'éviter la radiation du pays de la liste de la FiTI.

Le Sénégal a initié le processus d'adhésion à la FiTI il y a huit ans, à la suite de l'engagement public de l'ancien Président Macky Sall lors de la première [Conférence internationale de la FiTI tenue en Mauritanie](#). Depuis lors, le [Sénégal](#) figure sur la liste des pays actuellement engagés dans la FiTI. Cependant, après son engagement initial en 2016, le pays n'a pas progressé dans la finalisation des [étapes d'adhésion](#) obligatoires, malgré les [efforts significatifs](#) du Secrétariat International de la FiTI, de ses partenaires et d'autres parties prenantes nationales et internationales (y compris le [Partenariat pour un gouvernement ouvert \(PGO\)](#), dont le pays est membre).

Le Secrétariat international et le Conseil d'Administration international de la FiTI ont suivi cette situation avec attention mais aussi de manière [critique](#) au cours des huit dernières années, afin d'essayer d'obtenir des signes positifs de progrès vers la transparence dans le secteur des pêches (comme l'inclusion de la FiTI dans le premier et le deuxième [Plan d'action national \(PAN\) du pays dans le cadre du PGO](#)).

En avril 2024, **Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye FAYE** a prêté serment en tant que nouveau Président du Sénégal. Le Président Faye a mis l'accent sur le besoin de transparence pendant sa campagne et sa coalition a signé la [« Charte pour une pêche durable »](#) dans le cadre de ses promesses électorales. La charte a été établie par la [« Coalition nationale pour une pêche durable \(CONAPED\) »](#) qui regroupe les principaux acteurs de la pêche artisanale et industrielle du pays, et comprend un engagement clair à mettre en œuvre la FiTI au Sénégal.

En mai 2024, la nouvelle Ministre des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires (MPIMP), le **Dr Fatou Diouf**, a publié la [liste tant attendue des navires autorisés à pêcher dans les eaux sous juridiction sénégalaise](#). Cette publication a été saluée par de nombreuses parties prenantes, dont la FiTI, comme une « action décisive, démontrant l'engagement de la nouvelle administration en faveur de la transparence et de la durabilité des ressources marines ».

Cependant, jusqu'à présent, le gouvernement du Sénégal a fait peu de progrès dans le processus de mise en œuvre de la FiTI sous la nouvelle administration. Le gouvernement doit encore désigner officiellement le ministère de tutelle de la FiTI, nommer un Responsable national de la FiTI, ou lancer le processus de mise en place du Groupe multipartite national de la FiTI du pays.

**La FiTI doit préserver l'intégrité du processus établi dans sa norme afin de garantir que tous les pays mettant en œuvre l'initiative bénéficient d'un traitement égal. Le Conseil d'Administration international de la FiTI a donc décidé d'offrir au gouvernement actuel la possibilité d'achever les étapes d'adhésion à la FiTI, tout en établissant une voie de mise en œuvre finale et des délais pour que le Sénégal reste dans l'initiative FiTI.**

**Sur la base de la décision prise par le Conseil d'Administration internationale de la FiTI lors de sa 25<sup>e</sup> réunion, le 2 juillet 2024 [BM-25\_2024\_D-04], le gouvernement du Sénégal doit :**

- désigner le ministère de tutelle de la FiTI et nommer un Responsable national de la FiTI. Ces décisions doivent être communiquées par écrit à la Présidente de la FiTI avant le 31 juillet 2024, et ;
- soumettre par écrit sa demande de candidature complète (y compris tous les documents justificatifs) à la Présidente de la FiTI avant le 31 décembre 2024.

**Le non-respect de l'une de ces deux échéances entraînera la radiation immédiate du Sénégal de la liste des pays candidats à l'initiative FiTI, conformément à la section E.1.3 du [Standard FiTI](#).**

**Dr Valeria Merino**, Présidente du Conseil d'Administration international de la FiTI, a déclaré que « *le secteur des pêches au Sénégal est d'une importance capitale pour les citoyens du pays et pour l'Afrique de l'Ouest, et qu'il convient donc d'assurer sa gestion transparente et durable. La nouvelle Administration a montré des signes prometteurs en matière de transparence dans le secteur des pêches, mais pas en ce qui concerne le processus FiTI. Dans le même temps, la FiTI doit garantir l'équité entre tous les pays qui la mettent en œuvre et qui déploient d'importants efforts pour améliorer l'accessibilité publique et la crédibilité des informations relatives à la pêche. Notre Conseil d'Administration espère que les nouvelles autorités verront dans cette invitation à achever les*

*étapes d'adhésion à la FiTI, dans les délais impartis, une occasion de réaliser des progrès tangibles et rapides pour établir un environnement qui permette une gestion et une gouvernance transparentes du secteur des pêches au Sénégal ».*

Dans une [lettre notifiant au MPIMP la décision du Conseil d'Administration international](#), la FiTI a assuré la Ministre Fatou Diouf de son engagement total à collaborer avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales au Sénégal dans la mise en œuvre des étapes restantes.

La Fisheries Transparency Initiative (FiTI) est un partenariat multipartite mondial qui renforce la transparence et la collaboration dans la gestion des pêches maritimes. La FiTI aide les pays côtiers à mettre en œuvre le Standard FiTI, contribuant ainsi à la durabilité des pêcheries maritimes en améliorant l'accessibilité, la crédibilité et la facilité d'utilisation des informations nationales sur la gestion des pêches. <https://fiti.global>